

# Varroa

## Évaluation du niveau d'infestation par *Varroa destructor* en automne

par Florentine GIRAUD

**L**a population de varroas présents dans une colonie se répartit sur les abeilles adultes (ce sont les varroas phorétiques) et dans le couvain operculé, où ils se reproduisent<sup>1</sup>. Plus la colonie contient de couvain (printemps, été) plus la proportion d'acariens y est importante. En automne et en hiver, le couvain étant en faible quantité, voire absent, les varroas se trouvent en majorité ou en totalité en phase phorétique..

### Pourquoi effectuer une évaluation de l'infestation en automne?

Pour apprécier l'efficacité du traitement effectué après la dernière récolte et vérifier qu'il ne persiste pas trop de parasites dans la colonie.

Si le résultat n'est pas satisfaisant, il reste du temps et la possibilité d'effectuer un traitement dit « hivernal » en période hors couvain.

### Quelle méthode choisir?

La méthode la plus adaptée à cette période est celle du **comptage des chutes naturelles** de varroas, car elle ne nécessite pas d'ouvrir les ruches, à un moment où les conditions météo sont plutôt défavorables. Les varroas décomptés correspondent à ceux qui tombent suite à une mort naturelle ou un épouillage ou encore lors de l'émergence des jeunes abeilles.

On compte les femelles varroas adultes; elles sont brun acajou.



1 – Remarque: plusieurs femelles varroas fondatrices peuvent infester une même cellule de couvain.

Les chutes naturelles de varroas donnent une indication assez fiable du niveau d'infestation de la colonie (sauf en cas d'effondrement).

*NB : là où les températures sont très douces en automne, il serait possible d'utiliser des méthodes de comptage des varroas phorétiques (méthode au sucre glace, par exemple), mais c'est risqué car si, lors des manipulations, la reine est abîmée ou tuée, le remérage sera difficile ou impossible à cette période.*

### Quand effectuer l'évaluation ?

Il est conseillé d'attendre au moins deux semaines après la fin du traitement médicamenteux avant de réaliser les comptages, et ce, afin de ne compter que les mortalités naturelles et non celles dues à l'action du médicament (laquelle se prolonge parfois un peu après la fin du traitement).



Insertion sous le grillage  
d'un lange graissé

### Quel matériel est nécessaire ?

Des « **langes** » : plaques rigides ou semi-rigides de dimensions identiques à celles du fond de la ruche, de préférence de couleur claire. Il peut être intéressant d'y tracer des lignes ou un quadrillage pour faciliter le comptage.

De la **graisse** apte au contact alimentaire (type graisse à traire) qui sert à enduire les langes d'une fine couche qui permet de coller et donc de retenir les varroas.

Des **plateaux grillagés** : il faut que les varroas tombent au travers des mailles du grillage afin que les abeilles ne puissent les éliminer.

Si on ne possède pas de plateaux grillagés, il faut protéger les langes avec un fin grillage (maille environ de 3-4 mm) ne laissant passer que les varroas.

Ruche équipée  
d'un plancher grillagé.







Varroas tombés sur un linge graissé, avec quelques débris (l'allumette donne l'échelle).

Une **loupe** peut être utile pour bien visualiser les acariens et les distinguer des divers débris de la ruche.

### Combien de temps compter et à quel rythme?

La durée **minimale** est de 7 à 10 jours; plus la durée est longue, plus le comptage donnera une indication significative.

Il faut retirer les langes tous les 2-3 jours pour pouvoir compter les varroas sans être gêné par les débris de la ruche qui peuvent les masquer. Une fois le décompte terminé, on calcule la moyenne pour obtenir le nombre de chutes jour-

nalières (nombre total de varroas/nombre de jours).

### Quel est le seuil limite à cette période?

Si le seuil de **0,5 à 1 varroa/jour** est dépassé, il est vivement conseillé d'appliquer un autre traitement en fin d'automne ou début d'hiver (traitement dit « hivernal ») lorsque la quantité de couvain est nulle ou très faible.

L'objectif de ce traitement est de réduire la population d'acariens à un niveau le plus bas possible (moins de 50) pour diminuer le parasitisme des abeilles de la grappe (meilleure poursuite de l'hi-

### Informations sur le traitement hivernal

La substance active la plus appropriée pour le traitement hivernal, en raison de sa grande efficacité en l'absence de couvain, est l'acide oxalique. Il existe plusieurs médicaments qui en contiennent et qui peuvent donc être utilisés à cette période (en dégouttement ou en sublimation suivant les spécialités) en respectant les précautions pour l'utilisateur (protection indispensable) et pour les abeilles (voir RCP<sup>2</sup> de ApiBioxal, Oxybee, VarroMed sur le site [fnosad.com](http://fnosad.com), rubrique [Documents utiles](#)).

Lorsque le traitement est administré par dégouttement, cela implique une ouverture des ruches. Bien que cette opération se fasse en période froide (la température doit être de l'ordre de 5 à 10 °C), elle ne présente pas de danger particulier pour les colonies : en effet l'ouverture se fait à un moment où il n'y a pas de couvain, elle est de très courte durée (moins d'une minute) et la grappe n'est pas disjointe lors de l'application. Même si elle s'accompagne d'un léger refroidissement momentané de la colonie, le bénéfice lié à l'élimination des varroas est bien supérieur au risque induit par cette perturbation.

vernage de la colonie) mais **surtout** pour que la saison suivante, la colonie se développe avec très peu de varroas et puisse attendre le traitement de fin d'été sans que le seuil dommageable soit atteint.

À noter que si le traitement d'été a été trop tardif ou trop peu efficace, avec comme conséquence une production

d'abeilles d'hiver déficientes, le traitement hivernal ne permettra pas de sauver la colonie.

En cas de constat de manque d'efficacité du traitement sur un nombre non négligeable de colonies, il est conseillé de contacter son organisation sanitaire apicole.

**Beestickers**

VOS ÉTIQUETTES PERSONNALISÉES  
**09.53.38.97.84**

Conception, fabrication et livraison rapides !

DEVIS GRATUIT

Miel de Fleurs  
Miel de Fievers  
Miel de Fleurs

Respect des normes d'étiquetage de la DGCCRF suivant Le Règlement (UE) n°1169/2011

[www.beestickers.org](http://www.beestickers.org) [facebook.com/apibeestickers](https://www.facebook.com/apibeestickers)